

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 1 octobre 2020 à  
20h00, à la Maison Vallier**

**Présidence :** Mme M. Cravero, Vice-Présidente  
*remplaçante de Mme Isabelle Garcia, excusée*

<b>Présences :</b>	Effectif :	25	<b>Sont excusés :</b>	Mme Isabelle Garcia
	À l'appel :	18		Mme Laure Persoz
	Excusés :	4		M. André Grandjean
	Absent/e :	3		M. Guy Lombard

**Absent/e :** M. Luca Bertola  
M. Joël Jeanmaire-dit-Quartier  
M. Christian Zesiger

**Sont également présents :**

M. Joël Boulogne, Président du Conseil communal  
M. Gérard De Montmollin, vice-Président du Conseil communal  
M. Jean-Claude Perrenoud, secrétaire du Conseil communal  
M. Jean-Bernard Simonet, vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Michel Froidevaux, membre du Conseil communal  
M. Raphaël Constantin, administrateur communal  
Mme Chloé Châtelain, chargée du procès-verbal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 (pages 1 à 18)
3. Recommandation communale visant la modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde verte du Canton de Neuchâtel (pages 19 à 26)
4. Nomination de deux membres à la commission ETUD en remplacement de Mmes Valérie Barbezat et Régine Watrin, démissionnaires
5. Rapport et arrêté concernant une demande de crédit de CHF 10'000.-, relative à l'installation d'une ligne de vie sur le toit du collège (pages 27 à 28)
6. Rapport et arrêté concernant une demande de crédit de CHF 15'000.-, relative à la création de 2 stations vélo libre-service (pages 29 à 31)
7. Rapport et arrêté concernant l'octroi de la garantie par la Commune des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées (pages 32 à 33)
8. Rapport et arrêté pour la perception de l'impôt foncier (pages 34 à 36)
9. Information concernant les taxes du cimetière
10. Points en suspens – informations du Conseil communal
11. Divers

## 1. Correspondance - Appel

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Il est actuellement 20h03.

Je vous invite à commencer cette séance du Conseil général selon l'ordre du jour que nous avons reçu.

J'aimerais juste rappeler aux personnes qui ont un discours écrit, merci de venir l'apporter à Mme Chloé Châtelain pour la rédaction du procès-verbal. Merci.

La correspondance reçue est la suivante :

Démission au 5 octobre 2020 à 00h00 de M. Jean-Claude Perrenoud. Remerciements.  
*Lecture de la lettre par Mme M. Cravero.*

Liste des excusés :

Mme Isabelle Garcia  
Mme Laure Persoz  
M. André Grandjean  
M. Guy Lombard

Nous pouvons passer à l'appel.

*Appel selon la liste des présences par M. Jérémie Veillard*

**À l'appel :** 18 personnes présentes et 4 excusées. La majorité absolue est de 10.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 11 juin 2020 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous avez approuvé ce procès-verbal. Je remercie Madame Chloé Châtelain pour son élaboration.

**3. Recommandation communale visant la modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde verte du Canton de Neuchâtel**

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas la première fois que nous traitons ce texte. Il avait été adressé au Grand Conseil qui nous l'a retourné en précisant qu'il n'était pas compétent pour traiter notre dossier. Renseignements pris, nous adresserons ce rapport au Conseil d'État qui, par son représentant aux TransN, pourra le leur transmettre. Une copie du rapport sera également adressée au RUN pour information. Merci pour votre attention.

**4. Nomination de deux membres à la Commission ETUD en remplacement de Mmes Valérie Barbezat et Régine Watrin, démissionnaires**

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Les groupes ont-ils des personnes à proposer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de :

Messieurs Angelo Chittani et Nicolas Ruedin en tant que membres de la Commission ETUD en remplacement de Mesdames Valérie Barbezat et Régine Watrin, démissionnaires.

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

S'il n'y a pas d'autre proposition, je vous propose de valider ces nominations par vos applaudissements.

**5. Rapport et arrêté concernant une demande de crédit de CHF 10'000.-,  
relative à l'installation d'une ligne de vie sur le toit du collège**

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a examiné la demande de crédit de CHF 10'000.- relative à l'installation d'une ligne de vie sur le toit de la halle de gym du collège, ceci conformément à l'article 29 de l'ordonnance fédérale sur les travaux de construction. L'installation de cette ligne de vie permet de réaliser un retour sur investissement, dans la mesure où les entreprises ne seront plus obligées de facturer l'utilisation d'un camion nacelle lors des travaux d'entretien sur cette toiture. C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit qui figure par ailleurs dans le budget des investissements 2020.

**Mme L. Cinotti :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a également accepté à l'unanimité cette proposition. Effectivement du fait que ça économisera les frais lors de l'entretien et nous avons également constaté que cela concernait surtout le toit de la salle de gymnastique et non celui du collège qui lui avait déjà la hauteur nécessaire.

**M. L. Cravero :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Cette demande de crédit de CHF 10'000.- pour l'installation d'une ligne de vie est pleinement justifiée pour respecter les prescriptions fédérales pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le groupe socialiste la soutient sans réserve.

*Lecture de l'arrêté par Mme M. Cravero*

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

**6. Rapport et arrêté concernant une demande de crédit de CHF 15'000.-,  
relative à la création de 2 stations vélo libre-service**

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière est favorable au principe de 2 stations de 5 vélos implantées à 2 endroits différents du village. Elle salue l'engagement du Conseil communal de vendre les emplacements publicitaires de chaque vélo de manière à compenser les frais d'entretien annuels qui s'élèvent à CHF 5'000.-.

C'est donc à l'unanimité des membres présents qu'elle accepte la demande de crédit de CHF 15'000.-, montant inscrit dans le budget des investissements 2020.

**M. C.-A. Evangelista :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.- pour la création de 2 stations vélo libre-service. Une, située à la gare de Cressier et la deuxième au terrain de football. Il est en effet important de participer et mettre à disposition de la population un service de mobilité douce qui entre dans une dynamique de réseau régional. La solution proposée d'acquérir deux bornes comprenant chacune 5 vélos est tout à fait logique. Cela permettra de réaliser des ponts utiles entre les gares de Cressier et Cornaux avec celle du terrain de football.

**Mme G. Pollicino :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La proposition d'installer deux bornes à vélos ici à Cressier nous a séduit. Il est temps que nous fassions aussi parti de ce projet « Neuchâtelroule ».

Neuchâtelroule c'est 440 vélos répartis sur 47 bornes en libre-service dans le Canton. Il travaille en étroite collaboration avec les acteurs culturels et touristiques de la région. Il procure une occupation à des requérants d'asile, à des chômeurs en fin de droit et à des personnes au bénéfice de l'aide sociale. Il promeut la santé et la mobilité douce en tous temps et par tous les temps.

Neuchâtelroule a tout bien, c'est pourquoi le groupe PLR accepte avec enthousiasme la proposition d'installer 2 bornes de 5 vélos chacune à la presque pointe Est du Canton.

*Lecture de l'arrêté par Mme M. Cravero*

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

<p><b>7. Rapport et arrêté concernant l'octroi de la garantie par la Commune des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées</b></p>
---

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Là également le Conseil communal souhaite apporter quelques éléments à votre connaissance. Cette garantie de prestation vous a été soumise lors d'une séance du CG en mars 2018 et votre autorité avait accepté l'arrêté correspondant.

Les arrêtés, lorsqu'ils sont acceptés, doivent être transmis à la Feuille Officielle pour publication, puis, à l'issue du délai référendaire et en l'absence d'un référendum, les arrêtés sont sanctionnés par le CE. Or, les arrêtés du mois de mars 2018 n'ont pas été transmis à la FO. Je vous invite à prendre devant vous l'arrêté en question, à la page 33 de vos documents et de tracer les Communes de Lignièrès et du Landeron car celles-ci ont un statut de client et non pas de membre de la Châtellenie. Merci.

Nous vous soumettons donc ce soir l'arrêté de garantie de prestation pour la Châtellenie, les autres arrêtés de mars 2018 vous seront soumis lors du CG du 12 décembre 2020. Merci pour votre attention.

*Lecture de l'arrêté par Mme M. Cravero*

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

## 8. Rapport et arrêté pour la perception de l'impôt foncier

### **Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

### **Mme B. Gyger :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la Commission financière a également étudié le rapport et l'arrêté portant sur la perception de l'impôt foncier.

En mars 2019, le Grand Conseil a voté une réforme fiscale qui favorise les habitants du Canton et engendre une diminution des recettes fiscales communales estimée pour Cressier dès 2020 à quelques CHF 100'000.-.

En contrepartie, le Grand Conseil a accepté comme mesure compensatoire l'extension aux personnes physiques de l'impôt foncier calculé sur la part de leur bien immobilier voué à la location. Toutefois, la perception de cet impôt doit dorénavant être faite de manière globale pour les personnes morales et les personnes physiques.

En renonçant à la perception de l'impôt foncier, la Commune de Cressier perd donc la part perçue jusqu'en 2019 auprès des personnes morales et des institutions de prévoyance, soit environ CHF 70'000.-. Ainsi, la diminution totale des entrées fiscales équivaut dès 2020 à quelques CHF 170'000.-, soit à 3,5 points d'impôts.

En acceptant par contre l'impôt foncier au taux de 1,6%, la Commune de Cressier aura en 2021 une augmentation des recettes annuelles de l'ordre de CHF 105'000.- par rapport à 2019, montant qui servira à compenser la perte des recettes suite à la réforme de la fiscalité. A noter encore que l'impôt foncier est à la charge exclusive du bailleur et déductible de son rendement locatif fiscal.

Pour toutes ces raisons, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière accepte l'arrêté tel que proposé.

### **M. L. Cravero :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Bien qu'il ne soit jamais facile d'accepter de nouveaux impôts, celui-ci n'est finalement pas trop difficile à justifier. D'une part, il permettra d'encaisser environ CHF 35'000.- d'impôt sur les personnes physiques qui louent des biens immobiliers à des tiers, et

d'autre part, et c'est le plus important, il permet de ne pas perdre les CHF 70'000.- que rapporte actuellement l'impôt foncier sur les personnes morales. Car ne l'oublions pas, nous n'avons pas le choix de ne garder que l'impôt foncier sur les personnes morales, c'est du tout ou rien.

Etant donné que nous alignons régulièrement des comptes dans le rouge, il serait irrationnel de se priver d'un tel revenu. Si toutefois nous faisons ce choix, il s'agirait d'augmenter notre taux d'impôts de 4 points pour compenser cette perte sèche de CHF 105'000.-.

Il nous paraît donc beaucoup plus raisonnable et équitable de ponctionner une minorité de propriétaires possédant plusieurs biens immobiliers, dont la plupart n'habitent pas la Commune, plutôt que d'imposer une élévation des impôts à tous nos concitoyens, dont la plupart n'ont pas les moyens de s'offrir leur propre logement.

Certains propriétaires pourraient être tentés de relever les loyers, afin de compenser les effets de cette réforme, mais dans la situation actuelle d'abondance de logements vacants, il est probable que les loyers restent stables.

Pour ces raisons, le groupe socialiste va approuver l'introduction de cet impôt foncier.

**M. J. Veillard :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Suite à notre séance de lundi soir, le groupe PLR va accepter cet arrêté à la majorité.

*Lecture de l'arrêté par Mme M. Cravero*

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Treize voix pour et 5 contre. Approuvé à la majorité.

<b>9. Information concernant les taxes du cimetière</b>
---

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier Conseil général il y a eu la question de l'arrêté du Conseil communal introuvable sur le site internet. Nous avons procédé à des recherches dans diverses Communes afin de lisser les prix pour les inhumations, tombe du souvenir et colombarium.

A noter que pour les résidents de Cressier le tout est gratuit. Pour les demandes externes, nous allons fixer les prix selon la pratique des Communes avoisinantes. Un arrêté du Conseil communal sera prochainement mis sur le site internet de la Commune.

## 10. Points en suspens – informations du Conseil communal

### **M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Une information concernant le jumelage avec Fegersheim. Comme vous le savez, nous approchons du 30ème anniversaire. Malgré cette période morose, nous avons démarré les démarches pour organiser cette manifestation les 26 et 27 juin 2021. Nous allons essayer de diversifier un peu la formule (tente, repas officiels, etc.) et associer la population, le domaine scolaire, les sociétés locales, et autres et à venir fêter cet événement. De plus amples informations seront données aux prochaines séances des sociétés locales. Je répète, 26 et 27 juin 2021, pour autant que la « petite bête (Covid) » nous laisse d'ici là un peu « vivre ».

### **M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Je désire donner quelques informations concernant la société Cressier Solar SA. Il y a maintenant 15 mois, soit le 20 juin 2019, votre Conseil a approuvé un crédit de CHF 50'000.- en vue de la création de Cressier Solar SA. Suite à une phase de souscription, la société a été créée le 4 mars 2020 et les travaux de construction de la centrale photovoltaïque ont débutés le 6 juillet 2020. Les travaux ont été réalisés par la société Vuilliomnet Electricité SA sans problème majeur. L'installation d'une puissance de 98.8 Kwatt crete a été mise en service le 14 août 2020. Le samedi 15 août les échafaudages étaient démontés puis le lundi 17 août, les enfants pouvaient retourner à l'école sans être dérangés par les travaux. La centrale tourne aujourd'hui à satisfaction et aurait dû être inaugurée samedi prochain. L'inauguration a été annulée par le Conseil d'administration de Cressier Solar, suite au contenu des nouvelles directives qui ont été données par le Canton sur les mesures « Covid ».

Je tiens ici à remercier votre Conseil et les actionnaires de Cressier Solar pour leur confiance, l'administration communale et en particulier Mme Châtelain ici présente pour leur soutien et leur engagement. Le Conseil d'administration ainsi que le Conseil communal pour son engagement. Le Conseil d'administration de Cressier Solar étudie

actuellement encore d'autres possibilités d'étendre la production photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics de la Commune. Je vous remercie pour votre attention.

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors d'une séance précédente du Conseil général, nous vous avons informé vouloir nous renseigner au sujet de l'installation du WIFI en ces lieux. Nous avons reçu une offre dont voici les chiffres :

Installation CHF 2'350.-

Mensualités CHF 220.- soit CHF 2'640.- de mensualités pour 4 à 6 séances du Conseil général par année.

Il nous est apparu évident que cette dépense est bien trop élevée pour l'usage que nous en ferions. Nous avons donc renoncé à cette dépense. Merci pour votre attention.

**M. J.-C. Perrenoud, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Quelques informations concernant mon dicastère :

Le comité de l'EOREN a décidé de supprimer les camps de ski pour 2021 mais organisera des journées de ski dans les conditions sanitaires du moment. Mme Monika Maire-Hefti a tenu une conférence de presse au sujet de « MAE : Ma journée à l'école ». Soit « mes apprentissages à l'école ». Une seule unité assurant la prise en charge de la journée. Qui dit à l'école, dit un repas de midi lors des journées complètes d'école. Les activités à l'école, les devoirs surveillés, une offre d'activités extra-scolaire facultative en collaboration avec le tissu local. Beau projet pour la prochaine législature.

Fête du Vin Nouveau 2021 :

Tout le comité est très motivé pour la prochaine édition et recherche diverses solutions en cas de Covid-19 pour maintenir la manifestation en 2021, dans les conditions sanitaires du moment.

Football :

Une équipe féminine au terrain de foot. C'est trop joli de les voir courir, surtout que ma petite fille y participe. Allez les encourager, cela vaut vraiment la peine et bien entendu, les autres équipes aussi.

Bibliobus :

Un tout nouveau bus en construction et si tout va bien, celui-ci sera présenté pour la fin du mois. Pour le financement, la création d'une réserve depuis quelques années par le comité du Bibliobus, de nombreux dons de divers organismes et beaucoup de donateurs privés ont permis de financer intégralement l'achat de ce nouveau bus.

**M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La CEN – Réservoir de l'Essert :

Les travaux d'excavation vont bon train, la bonne surprise est qu'à cet endroit il n'y a pas ou presque pas de roche. Les blocs erratiques ont pu être déplacés facilement. L'envergure du site est impressionnante.

Eau de boisson communale :

La source de l'Ecluse débite actuellement 65 l/min sur 630 en temps normal. La nappe phréatique des Gouilles est à 90 cm du niveau très bas, ce qui nous oblige de limiter le pompage. A noter que nous sommes en manque de pluie depuis 4 ans, ce qui représente env. 1200 l/m<sup>2</sup>. Merci de votre attention.

PGEE 8 partiel :

Les travaux prévus le long de la RC5 arrivent au bout. Nous avons eu quelques surprises, d'abord avec la route cantonale qui, par endroits, n'a pas de caisson ce qui a provoqué l'affaissement de l'enrobé et la remise en état incombe à la Commune. La conduite existante est en tuyau ciment de 750 mm intérieur et, au carrefour Malpieres, se trouve à plus de 3,50 mètres de fond. Je vous laisse imaginer la protection des fouilles et l'installation de la 2ème conduite. Nous avons également profité de faire une liaison piétonne entre les Argilles et la RC5 lors de la récupération des eaux claires de la parcelle Rossier.

## 11. Divers

**M. J.-C. Perrenoud, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Je veux vous exprimer le pourquoi de ma démission.

Depuis une certaine soirée du groupe PLR, il me reste au fond de moi beaucoup de déception. De plus, rien que d'y penser, ça me rend triste. Comment regarder de l'avant ainsi. Vous quitter trois mois avant la fin de la législature, c'est moche mais je

ne veux pas perdre ma bonne humeur pour une stratégie de parti politique de bas étage. Je remercie l'administration communale pour leur soutien du début et Monsieur Constantin pour ses conseils avisés. J'ai eu beaucoup de plaisir au Conseil général et au Conseil communal. On voit la domination cantonale sur les communes. Et pour jouer au chat et à la souris, l'Etat n'a pas de secret.

Cette réflexion n'engage que moi, mais j'aimerais vous la faire partager.

En Amazonie on déforeste et on tue pleins d'espèces d'animaux, ce qui va très certainement dérègler le système de notre planète. Tout le monde manifeste et les grands de ce monde s'en moquent. Et pendant ce temps, nos forêts se meurent dans une parfaite ignorance. Si au fil de vos promenades vous longez la lisière de forêt entre Cressier et Cornaux, vous y verrez des vignes en pleine forme, bien vertes et si vous regardez de l'autre côté, des tas de branches, des arbres secs, quelques arbres bien vaillants qui sont étouffés par des ronces. Et de l'autre côté, de belles vignes.

Certes, la forêt ne rapporte plus rien, mais c'est nos poumons. Alors au budget, mettre CHF 50'000.- par année pour replanter et nettoyer nos forêts serait une sage décision pour les générations futures. Voilà, j'espère je n'ai pas été trop long.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une belle soirée et vous souhaite plein succès pour les futures élections.

**Mme B. Gyger :**

Cher Jean-Claude,

C'est avec grande surprise que nous avons appris ce soir ta démission du Conseil communal dès lundi prochain à minuit. Je regrette vraiment ta décision de ne pas terminer la présente législature, mais cette décision t'appartient entièrement et je la respecte.

C'est au nom du groupe PLR, que je t'adresse ces quelques mots. En 2016, tu t'es mis en liste pour revenir au Conseil général. Durant 2,5 années, tu as ainsi siégé au législatif et étais membre de la commission de naturalisation et ensuite du groupe de travail PAL. Lors du départ l'année passée de Michel Gaston Veillard, tu t'es mis à disposition pour rejoindre le Conseil communal. C'est donc durant 15 mois que tu étais en charge des dicastères de l'enseignement et de culture/sports/tourisme/loisirs/église.

Au nom du PLR, je tiens à t'adresser mes sincères remerciements pour ton engagement de presque 4 ans et toutes les heures de travail que tu as fournies pour la bonne marche et le développement de notre Commune. Nous te souhaitons bon vent pour ta retraite politique qui te permettra d'avoir le temps nécessaire pour te consacrer à ta famille et à ton activité professionnelle au sein de ton entreprise.

**M. D. Veuve :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Il est de coutume, lorsqu'un Conseiller communal nous quitte, qu'on lui rende hommage et qu'on lui prépare un petit discours. Là, nous avons été cueillis à froid. C'est peut-être les frimas qui ont apparus il y a une dizaine de jours...

En tout état de cause, on n'a pas pu préparer grand-chose. Mais je tiens, au nom du groupe socialiste, à m'associer aux remerciements qui ont été formulés par la présidente du groupe PLR. Te remercier Jean-Claude pour ton engagement pour la Commune. C'est de plus en plus difficile de trouver des gens qui sont d'accord de s'investir pour le bien commun. Au nom du groupe socialiste et de nous tous je crois, je te remercie d'avoir fait le pas et d'avoir consacré de ton temps. Le temps est précieux pour tout le monde, y compris pour les Conseillers communaux. Te remercier de ton engagement et de t'être mis à disposition de la Commune de Cressier. Merci.

**M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, nous tenons à remercier sincèrement Jean-Claude pour son dévouement pour notre Commune. Nous avons pu partager d'excellents moments de travail et de convivialité au sein du Conseil communal en sa compagnie. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite et surtout une excellente santé. Merci Jean-Claude et profite bien de ton futur temps libre.

**Mme M. Cravero, Vice-présidente :**

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet ou à propos d'un autre divers ? Si ce n'est pas le cas, merci à toutes et tous. Nous arrivons au terme de ce Conseil général et vous souhaite une belle fin de soirée et me réjouis de vous retrouver en décembre pour la séance du budget.

**La séance est levée à 20h44.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**  
La Vice-Présidente,      le Secrétaire,  
M. Cravero                      J. Veillard